

N° 2012-06-12

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :

2012.06.12 : Renouvellement de la convention de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne (CIG).



❑ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, en son article 11

L'article 11 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 précité dispose que « les missions du service de médecine préventive sont assurées par un ou plusieurs médecins appartenant [...] au service créé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale ».

La communauté d'agglomération avait donc conclu une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour l'exercice de cette mission.

Le CIG a pour mission la surveillance médicale du personnel de la ville de Versailles : visite médicale d'embauche, examens médicaux périodiques, suivi des agents nécessitant une surveillance médicale particulière, examens médicaux spécifiques. De plus, les médecins sont susceptibles d'effectuer des visites de locaux où travaillent des agents dans l'optique d'une amélioration des conditions de travail et dans une optique de prévention. Les médecins du CIG présentent un rapport annuel d'activité présenté pour information en Comité Hygiène et Sécurité. Un protocole d'intervention d'un psychologue du travail est annexé à la présente convention et a pour but de faire bénéficier les services et les agents de la communauté d'agglomération d'un suivi avec un psychologue.

La convention, conclue pour 3 ans, arrive à échéance le 28 août 2012. Il convient donc de procéder à la signature d'une nouvelle convention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

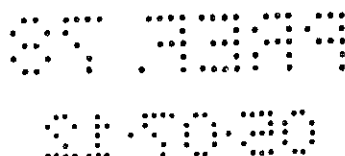
- 1) *décide d'approuver les termes de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne, présentée en annexe ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *impute les recettes correspondantes au budget de la communauté d'agglomération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 54

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services